



**ARRÊTÉ
DE MADAME LE MAIRE
DE SAUSSINES**

Arrêté n° 55/2022

Objet : Police de circulation

Le Maire de la Commune de Saussines,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande formulée le 08/06/2022 par **Mme Séverine MAZON de MAZON FRERES** sise 11 rue du Perpignan ZAC Descartes 34880 LAVERUNE, pour les travaux suivants : pose de fourreaux télécom + armoire + chambres (fibre optique) sur l'Avenue de Saint Hilaire à SAUSSINES à partir du **18/07 au 31/07/2022**.

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement pour la sécurité publique aux alentours et sur tout le parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : Durant la réalisation des travaux, sur l'Avenue de Saint Hilaire à SAUSSINES, du 18/07 au 31/07/2022, l'entreprise MAZON FRERES sera autorisée à entreprendre des travaux, circuler et stationner dans la commune ;

Article 2 : Durant ces travaux, la circulation sur l'Avenue de Saint Hilaire, **sera maintenue**. Des dispositions seront prises pour réduire au maximum la gêne pour la circulation ;

Article 3 : Le dépassement des véhicules sur cette portion sera interdit du 18/07 au 31/07/2022

Article 4 : La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par le demandeur et sous leur responsabilité ;

Article 5 : Toute détérioration du domaine public causée donnera lieu à facturation des réparations à MAZON FRERES. L'emplacement concédé devra être laissé dans un parfait état de propreté ;

Article 6 : Madame le Maire et le Commandant de Gendarmerie de Lunel sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saussines, le 8 juillet 2022,

Le Maire,
Isabelle De Montgolfier

